



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 22 septembre 2015 à 19h00, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS :

Maire :	Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 :	Madame Francine Labelle-Girard
Conseiller #2 :	Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 :	Monsieur Stéphane Roy
Conseiller #4 :	Monsieur Patrick Dubois
Conseiller #5 :	Monsieur Patrick Satre
Conseiller #6 :	Madame Nathalie Boissé

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Directrice générale,
secrétaire-trésorière : Madame Caroline Lalonde

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, maire et l'assemblée est reconnue valablement constituée.

Il y a 6 citoyens qui assistent à la séance publique du Conseil de ville.

ACCUEIL DES CITOYENS

OUVERTURE DE LA SÉANCE

ADMINISTRATION

367-2015-Lecture et adoption de l'ordre du jour :

ATTENDU QUE madame Nathalie Boissé demande d'ajouter à l'ordre deux points d'informations dans le varia portant sur :

- Invitation à la Grande fête des générations ;
- Dépôt de dossier de candidature pour le prix Pierre-Grimard ;

ATTENDU QUE l'ordre du jour comporte un point varia qui reste ouvert pour l'ajout d'autres sujets ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Satre, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec les modifications ci-haut énoncées ;

ADOPTÉ.

Lecture et adoption du procès-verbal du 8 septembre 2015 :

Ce point est reporté à la séance d'octobre.

Dépôt du nouveau rôle 2016-2017-2018 au bureau municipal :

La directrice générale informe le Conseil et les membres du public que la firme d'évaluation Évimbéc a déposé au Greffe le mardi 15 septembre 2015, le nouveau rôle triennal d'évaluation 2016-2017-2018 de la Ville de Danville conformément à l'article 264 de la Loi sur la fiscalité municipale. Ce nouveau rôle entrera en vigueur le 1er janvier 2016. Les valeurs qui y sont inscrites reflètent les conditions du marché immobilier au 1er juillet 2014. Parmi les faits saillants, celui-ci reflète une variation de la valeur moyenne d'environ 25 %. La valeur globale foncière imposable inscrite au nouveau rôle est de 278 834 800 \$ comparativement à 223 296 900 \$ en 2015.

Une exigence de la Loi

Tel que requis par la Loi sur la fiscalité municipale, Danville doit procéder, de façon triennale, à la mise à jour de la valeur des bâtiments et terrains situés sur son territoire. L'évaluateur mandaté devait déposer, au plus tard le 1^{er} novembre précédant son entrée en vigueur, soit le 1^{er} janvier 2016, un

nouveau rôle qui servira de base d'imposition de la taxe foncière générale pour les trois prochains exercices financiers, soit 2016, 2017 et 2018. **À noter que l'ajustement du taux de taxes pour 2016 sera déterminé par le conseil municipal lors de l'adoption du budget 2016.**

La loi sur la fiscalité municipale prévoit certains mécanismes permettant aux propriétaires de demander une révision de leur évaluation s'ils jugent erronée la valeur de leur immeuble. **Les citoyens bénéficieront de plusieurs mois, soit, jusqu'au 1^{er} mai 2016 pour effectuer cette démarche auprès de la MRC des Sources.**

Nomination de nos conseillers juridiques pour 2016 ;

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

368-2015-OMH de Danville – approbation d'une révision budgétaire du 9 septembre 2015 ;

ATTENDU QU'un budget révisé présenté par l'OMH de Danville a été accepté par la Société d'habitation du Québec en date du 9 septembre 2015 ;

ATTENDU QUE ce budget modifié entraîne un déficit des dépenses sur les revenus de 125 295 \$, comparativement à un déficit des dépenses sur les revenus de 123 488\$ lors du budget précédemment approuvé, soit une différence de 1 807\$;

ATTENDU QUE la municipalité de Danville est responsable du paiement de 10% du budget annuel de l'OMH de Danville ;

ATTENDU QU'avant l'acceptation d'un budget révisé de l'OMH de Danville par la Société d'habitation du Québec, la contribution de la Ville de Danville s'élevait à 12 349\$ et qu'après révision, celle-ci s'élève à la somme de 12 529\$, soit une augmentation de 180\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que le budget révisé du 9 septembre 2015 de l'OMH soit accepté par la ville de Danville et que la somme de 180\$, représentant l'ajustement au budget initial soit transmise à l'OMH de Danville.

ADOPTÉ.

369-2015-Commission de la toponymie – officialisation de la rue Bibeau ;

ATTENDU QUE la Ville de Danville a installé une pancarte portant le nom « chemin Bibeau » sur la portion de chemin pour laquelle la Ville demande l'officialisation de ce nom ;

ATTENDU QUE l'adresse des résidents du « chemin Bibeau » est actuellement le 67, chemin St-Claude et que cette situation occasionne de la confusion pour les services d'urgence puisque les premiers répondant n'arrivent souvent pas à trouver la résidence se trouvant sur le « chemin Bibeau » puisque l'adresse portée par cette dernière se trouve sur le « chemin St-Claude » ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville fasse une demande afin d'officialiser le nom et le lieu du « chemin Bibeau » sur le territoire de la Ville de Danville.

ADOPTÉ.

370-2015-Adhésion à une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail – NOVO SST ;

ATTENDU QU'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail (ci-après appelé la « Mutuelle ») nous est proposée par l'entremise de Groupe Conseil Novo SST en vertu de l'article 284.2 de la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles ;

ATTENDU QUE cette mutuelle nous est offerte au coût de 2 814\$ pour 2016 et que ceci comprend :

- Deux (2) interventions de prévention annuelle par établissement ou lieu de travail (maximum de 6 interventions de prévention au total) ;
- Assistance lors d'une intervention d'un inspecteur de la CSST dans le cadre d'une intervention de conformité mutuelle ;
- Gestion des lésions professionnelles des événements survenant après l'adhésion à l'un ou l'autre des regroupements Novo SST ;
- Médecin désigné ;
- Assistance à la gestion des réclamations et au plan de retour au travail et à la réadaptation ;
- Bilan personnalisé annuel pour chacun des membres des regroupements ;
- Classement annuel selon la performance ;
- Outils Web ;
- Fonds de défense ;

ATTENDU QUE après analyse des frais d'autres mutuelles de préventions telles que celles de la FQM et de l'UMQ, il a été convenu que la mutuelle de Novo SST est la meilleure option pour Danville, le tout considérant que la municipalité n'a pas à adhérer à un quelconque programme de membership pour bénéficier de la mutuelle offerte par Novo SST ;

ATTENDU QUE Novo SST est la seule des mutuelles de prévention analysée qui offre une garantie de résultat et à défaut de quoi, des frais d'administration sont remboursés à la ville de Danville ;

ATTENDU QUE l'adhésion à la Mutuelle permet à la ville d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail ;

ATTENDU QUE la Ville de Danville désire profiter des avantages en adhérant à la Mutuelle

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que, le Conseil de ville ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la *Commission de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2016 soit acceptée telle que rédigée, et que Groupe Conseil Novo SST, soit autorisé à signer cette entente pour et au nom de la Ville de Danville ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des membres du Conseil de ville.

IL EST RÉSOLU QUE la Ville de Danville autorise le maire ou son représentant autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Danville tous les documents nécessaires à la participation de la Ville à la Mutuelle.

ADOPTÉ.

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

371-2015-Octroie du contrat pour la réfection d'une portion de la toiture du centre Mgr Thibault;

ATTENDU QUE la Ville de Danville a procédé à un appel d'offres sur invitation afin d'attribuer un contrat pour la réfection d'une portion de la toiture du centre Mgr Thibault ;

ATTENDU QUE suivant l'appel d'offres, les résultats sont les suivants :

Construction et Ébénisterie Sylvain Lampron Inc. : 3 900\$ plus les taxes applicables;
V. Rioux & Fils Inc. : 3 626,88\$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE les offres de services reçues se situent toutes en deçà de 25 000\$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente de gré à gré en vertu des règles d'adjudication en vigueur;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est « V. Rioux & Fils Inc. » pour un contrat total de 3 626,88\$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE V. Rioux & Fils Inc détient une licence RBQ d'entrepreneur général, licence # 1630-8710-71;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité **QUE** :

- La Ville de Danville accepte l'offre de services de V. Rioux & Fils Inc au montant de 3 626,88\$ plus les taxes, à la condition que cette dernière soit en mesure de réaliser les travaux d'ici la fin octobre 2015;
- La directrice générale est mandatée à signer pour et au nom de la Ville de Danville les documents relatifs à ce mandat;
- Les frais relatifs à la présente sont puisés à même l'emprunt 143-2014;

ADOPTÉ.

372-2015-Demande au M.T.Q. pour la réfection de leur ponceau sur le chemin des Trois-Lacs ;

ATTENDU QUE la Ville de Danville se prépare à réparer une portion de la rue Jacko, ainsi qu'une portion des ponceaux servant à gérer l'écoulement des eaux dans ce secteur ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec possède un ponceau sur le chemin des Trois-Lacs et que ce ponceau ne fonctionne pas bien en ce que sa pente d'écoulement ne permet plus un écoulement efficace de l'eau ;

ATTENDU QUE les travaux de la Ville de Danville auront une durée de vie limitée si le MTQ ne procède pas également à la réparation de son ponceau, laquelle réparation est essentielle pour éviter que l'eau gèle dans les ponceaux qui seront remplacés et crée ainsi un mouvement de la rue lors du gel et dégel ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville demande au MTQ de procéder à la réparation de leur ponceau sur le chemin des Trois-Lacs.

ADOPTÉ.

URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS

373-2015-Officialisation d'un nouveau membre au C.C.U. – Monsieur Réjean Beaulieu;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 145.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)*, le Conseil de la ville de Danville a adopté un règlement sur les dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement et qu'un Comité consultatif d'urbanisme a été mis en place tel que prévu à l'article 146 de la *LAU* ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt des citoyens que la municipalité ait un Comité consultatif d'urbanisme, non seulement pour donner son avis sur les demandes de dérogations mineures, mais aussi pour aider le Conseil à rencontrer efficacement ses responsabilités en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire ;

ATTENDU QUE le Comité est habituellement composé de deux (2) membres du Conseil et de trois (3) résidents du territoire de la municipalité et que ces personnes sont nommées par résolution du Conseil ;

ATTENDU QU'il y a actuellement un siège de vacant au sein du C.C.U. ;

ATTENDU QUE monsieur Réjean Beaulieu a soumis sa candidature et que celle-ci a été retenue afin qu'il puisse siéger sur le Comité ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité que monsieur Réjean Beaulieu soit nommé comme membre du Comité consultatif d'urbanisme comme membre citoyen, et ce, pour un mandat d'une durée d'un (1) an, renouvelable par la suite pour une durée de deux (2) ans.

ADOPTÉ.

374-2015-Annonce du calendrier des rencontres pour le reste de l'année 2015;

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que le calendrier des rencontres du CCU pour le reste de l'année 2015 soit annoncé et que ces rencontres soient fixées le mercredi suivant la séance régulière du mois, à savoir pour terminer l'année 2015 :

- Mercredi le 14 octobre;
- Mercredi le 11 novembre;
- Mercredi le 16 décembre;

ADOPTÉ.

Création d'un prix – rénovation de l'année – proposition du CCU

Point à discuter ultérieurement avec les membres du CCU.

QUESTIONS DES CITOYENS

Monsieur Gilles Lacroix : Information : assises du belvédère terminé et travaux effectués en deçà de l'estimé budgétaire initial. Garage terminé aussi. Plancher de ciment aussi effectué à même le budget courant. Interrogation sur la fête des oiseaux migratoires vs la journée porte ouverte. Exactement la même grosseur de fête que par les années passées. Pas de chapiteau, car coût de 5000\$ évité. Les exposants vont être à l'intérieur de l'hôtel de ville cette année au lieu d'être dans le chapiteau. Pas de conférenciers dans l'hôtel de ville, mais plutôt des conférenciers à l'extérieur au belvédère et aux tours d'observation pour tout le week-end. Visite guidée, concours photo, mêmes exposants, etc. Glissières entre Danville et Asbestos ont été remplacés. Monsieur Lacroix veut obtenir de vieilles glissières de sécurité de la Ville de Danville pour procéder à la réfection de la passerelle l'an prochain. MTQ ne veut pas donner les glissières de sécurité à l'étang Burbank. Glissières envoyées au vieux fer.

375-2015-Demande à monsieur Gilles Bourque pour obtenir les glissières de sécurité nécessaires aux réparations prévues par la Corporation de l'étang Burbank sur les passerelles d'accès à l'étang Burbank;

Il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que la Directrice générale, madame Caroline Lalonde, fasse parvenir une demande au directeur régional du MTQ, monsieur Gilles Bourque, afin d'obtenir environ 120 glissières de sécurité pour les besoins de la Corporation de développement de l'étang Burbank et qu'à cet effet, un lien soit également effectué avec madame Karine Vallières

ADOPTÉ.

Monsieur Pierre Therrien : Il exprime son mécontentement sur le lieu où ont été installés les poteaux pour l'éclairage du terrain de soccer. Il indique qu'un des poteaux est vis-à-vis le centre de sa vitre centrale de salon. Il voudrait savoir si le poteau pourrait être déplacé. Il parle de la possibilité d'installer 4 vs 6 poteaux pour l'éclairage du terrain de soccer. Réponse du maire et des élus à l'effet que l'éclairage du terrain de soccer est une demande du club de soccer depuis de nombreuses années et que cela va permettre à plusieurs jeunes et moins jeunes de profiter du terrain sur une plage horaire prolongée. Le choix d'installer 6 poteaux au lieu de 4 poteaux est justifié par les recommandations obtenues afin d'obtenir l'éclairage le plus uniforme possible sur l'ensemble du terrain et éviter la présence de zone d'ombre. Bien-être collectif vs bien-être individuel qui doit être évalué lors de ce type de projet.

SERVICE INCENDIE

376-2015-Soumission de deux candidatures pour de nouveaux pompiers au sein du service;

ATTENDU QUE le directeur du service incendie, monsieur Alain Roy, dépose deux candidatures pour l'intégration de nouveaux pompiers au sein du service incendie de la ville de Danville, à savoir :

- Monsieur Jean-Nicolas Bélisle, ancien pompier du service qui veut réintégrer après un an d'absence;
- Monsieur Roch Hamel, pompier du service d'Asbestos et directeur des travaux publics par intérim de la Ville de Danville;

ATTENDU QUE ces deux pompiers ont suivi toutes les formations nécessaires et qu'ils sont des pompiers qualifiés au sens de la loi;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que le Conseil de ville accepte l'intégration de ces deux nouveaux pompiers au sein du service incendie de Danville et ce, tout en émettant une recommandation à l'effet que le service devrait à l'avenir tenter de remplacer les pompiers quittant le service au lieu d'ajouter de nouveaux pompiers au service sans qu'il n'y ait eu de départ pour justifier ces ajouts.

ADOPTÉ.

DEMANDES DIVERSES

Centre d'action bénévole des Sources – demande de soutien financier de 240\$ pour l'achat de matériel pour l'implantation d'un groupe de Viactive pour les aînés de Danville;

Il est convenu de reporter cette demande pour le budget 2016.

377-2015-Chambre de commerce de Danville – renouvellement de notre adhésion 2015-2016 et versement de la subvention pour la prochaine année (920\$);

ATTENDU QUE le 7 octobre 2014, le Conseil de Ville adoptait la résolution 382-2014 octroyant un soutien financier de 920\$ par année sur 3 ans à la Chambre de commerce de Danville ;

ATTENDU QUE ce soutien financier comprend le renouvellement de l'adhésion annuelle de la Ville de Danville à la Chambre de commerce ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Satre, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville renouvelle son adhésion annuelle 2015-2016 à la Chambre de commerce de Danville et qu'elle verse par la même occasion, un montant de 920\$ à titre d'aide financière, le tout tel que plus amplement décrit dans la résolution 382-2014.

ADOPTÉ.

Léo Goudreau & fils – offre de services pour l'entretien de l'horloge 2015 – 402,20\$+tx;

Point reporté à la prochaine assemblée pour vérifier avec madame Hélène Dupont si elle est intéressée à faire vérifier le paratonnerre de son immeuble via Léo Goudreau & fils et ainsi bénéficier d'un prix concurrentiel. Les prix soumis sont les suivants :

- Entretien/inspection de votre système, pour un montant de 402,20\$ plus taxes;
- Prix fixe pour 2 années consécutives 2015 et 2016
- Inspection de paratonnerre 2015, 360\$ plus taxes;
- Rabais de 155\$ en sélectionnant l'entretien des cloches et l'inspection du paratonnerre, 877,20\$ plus les taxes;

CORRESPONDANCE

- Programme Emploi d'été Canada – nouveau système en ligne ;
- Monsieur Jacques Lavigne – Plainte sur l'apparence du 29-31 du Carmel et questionnement sur la sécurité du bâtiment ;
- Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – rapport annuel de gestion 2014-15 ;
- Centraide – demande de soutien financier ;
- MTQ – Avis de maintien – Documents à fournir pour le contrat de déneigement et déglçage avant le début de la saison contractuelle ;

VARIA

Madame Nathalie Boissé - Invitation grande fête des générations – 17 octobre prochain – lancement de la politique familiale et de la MADA de la Ville de Danville – fête qui aura lieu au terrain de soccer au centre Mgr Thibault.

Madame Nathalie Boissé - Invitation à déposer des dossiers de candidature pour la réception du prix Pierre Grimard – soirée qui aura lieu le 22 octobre prochain à la Légion canadienne.

Monsieur Patrick Dubois – 22 octobre – réédition du Danville select Club. Monsieur Mario Plourde, Labbé Steve Lemay, monsieur Benny Parenteau (archer), citoyen d'honneur – monsieur André Bellavance, catégorie ambassadeur de Danville (honneur secret) ; prix de 40\$ pour le souper. Profits seront versés à un organisme au choix des récipiendaires (75% des profits – 25% des profits versés au fonds de roulement de l'organisation de la soirée).

Monsieur Michel Plourde – réunion de la MRC des Sources ; fonds de la FDT (Fonds de développement du territoire). PGMR – jeudi le 1^{er} octobre à Notre-Dame-de-Toute-Joie à 19h. Plan d'action. Nouvelle ressource à la MRC pour gérer le nouveau plan du PGMR. Engagement d'un nouvel aménagiste à la MRC des Sources.

QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question de la part de citoyen.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

378-2015-Levée de la séance publique ;

À 20h20, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne que la présente séance soit levée.

ADOPTÉ.

X _____
Michel Plourde, maire

X _____
Caroline Lalonde, directrice générale
Secrétaire-trésorière et greffière

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.